

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

11 décembre 2001

B5-0819/2001

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite des déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 37, paragraphe 2, du règlement

par Ilkka Suominen et Konrad K. Schwaiger

au nom du groupe PPE-DE

par Margrietus J. van den Berg, Eryl Margaret McNally et Erika Mann

au nom du groupe PSE

par Nicholas Clegg, Elly Plooij-van Gorsel et Willy C.E.H. De Clercq

au nom du groupe ELDR

sur la réunion de l'OMC au Qatar

Résolution du Parlement européen sur la réunion de l'OMC au Qatar

Le Parlement européen,

- vu sa résolution du 25 octobre 2001 à la suite des déclarations de la Commission et du Conseil avant la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC),
- 1. se félicite des conclusions de la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue le mois dernier au Qatar et qui constitue une étape importante vers l'émergence d'une OMC nouvelle, plus attentive aux besoins et aux intérêts des citoyens;
- 2. se félicite en particulier de ce que les déclarations du Qatar contiennent un engagement à résorber les déséquilibres entre pays développés et pays en développement; relève avec plaisir que la cohésion et l'assurance des pays en développement au Qatar et pendant les semaines précédentes ont eu des retombées considérables sur les accords conclus au Qatar et sur la politique plus large de l'OMC, et invite instamment la Commission à veiller à ce que le programme de travail débouche sur de réels avantages pour les pays en développement;
- 3. félicite la Commission européenne de la correspondance entre les accords conclus au Qatar et les priorités énoncées par le Parlement, et donne acte à la fois des efforts déterminés du Conseil pour appuyer les négociations menées par la Commission et de la coopération étroite entre la Commission et la délégation parlementaire;
- 4. se félicite de la déclaration du Qatar sur l'accord TRIPS et sur la santé publique, qui marque la reconnaissance à l'échelle mondiale de la nécessité de répondre comme il convient aux besoins sanitaires urgents et de la possibilité d'appliquer plus soupagement les droits de propriété intellectuelle, et compte bien voir ce principe respecté en pratique par toutes les parties intéressées; se félicite également de l'approbation de la dérogation aux règles de l'OMC pour l'accord de Cotonou;
- 5. accueille avec satisfaction la perspective de débouchés élargis pour les exportateurs de l'UE et d'avantages accrus pour les consommateurs de l'UE qu'offre le lancement de négociations sur des marchés plus ouverts pour les produits agricoles, les produits industriels et les services; note avec approbation que le texte sur l'agriculture admet des activités non commerciales et autorise donc l'Union européenne à poursuivre la réforme de la PAC, qui tend à abandonner des subventions qui faussent les échanges, surtout lorsqu'elles pénalisent les exportations agricoles des pays en développement, tout en sauvegardant un modèle agricole multifonctionnel; souligne l'importance dans ces négociations d'accorder un traitement spécifique et différencié aux pays en développement pour tenir compte de leurs besoins, comme le développement rural et la sécurité alimentaire; accueille avec satisfaction l'inclusion dans les négociations des mécanismes de soutien aux exportations agricoles en place aux États-Unis;

6. est d'avis que l'ordre du jour de la conférence a constitué une première étape importante vers une véritable prise en compte dans l'OMC des relations entre le commerce et l'environnement, mais insiste sur la nécessité de progresser vers une clarification du principe de précaution dans les règles de l'OMC, gage certain d'une protection des normes en matière d'environnement et de sécurité alimentaire;
7. prend acte de la réaffirmation, au Qatar, de l'engagement pris par les ministres à Singapour en ce qui concerne les droits des travailleurs; pense que de nouveaux progrès sont essentiels et appelle l'OMC à coopérer avec l'initiative de l'OIT concernant la dimension sociale de la mondialisation;
8. rappelle que la conférence du Qatar n'est que le début d'un long processus de négociation et de réforme, souligne que le résultat final doit permettre d'équilibrer les intérêts de tous les pays membres de l'OMC; espère par conséquent que des progrès notables seront accomplis sur les dossiers à négocier lors de la deuxième étape, après la prochaine conférence ministérielle de l'OMC;
9. réclame à nouveau une ouverture et une transparence accrues et insiste pour que ces aspects soient placés au cœur des négociations sur la réforme du mécanisme de règlement des différends; estime que les prochaines années seront cruciales pour ce qui est d'obtenir le soutien à la fois des États membres de l'Union européenne et de l'OMC en faveur d'une dimension parlementaire au sein de l'OMC; se félicite que les députés réunis à Doha le 11 novembre 2001 soient convenus d'instituer un groupe de travail chargé d'élaborer les différentes options permettant la mise en place d'un tel organe, qui seront soumises à la conférence parlementaire prévue dans le cadre de la cinquième conférence ministérielle; met l'accent sur le rôle central joué par lui dans la mise en place d'un tel projet;
10. compte bien que la coopération avec la Commission européenne se poursuivra, insiste pour que des réunions d'information approfondies et suivies aient lieu, fait clairement état de son intention de suivre de près les négociations et le processus de révision mis en place au Qatar et se réserve le droit de formuler des recommandations;
11. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil et au directeur général de l'OMC.